



Adoptez un jeune étranger en France

Notre Association :

JEV (Jeunesse Etudes Voyages) est une Association Loi de 1901, dont le Conseil d'Administration est composé majoritairement d'enseignants, et œuvre dans l'organisation de séjours linguistiques et voyages scolaires éducatifs depuis 1986.

JEV bénéficie :

- *d'un agrément tourisme n° AG 087.96.0001.
- *d'un agrément Jeunesse et Sports n° 87J338
- *d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès de la M.A.I.F. n°1573 778A.

JEV est un membre de :

- *l'U.N.A.T. (Union Nationale des Associations de Tourisme)
- *l'Office National de Garantie des Séjours et Stages Linguistiques et s'engage sur les termes du contrat pour l'amélioration de la qualité signée entre l'Office et les Associations de Consommateurs agréées.

Nos programmes sont conçus avec la plus grande rigueur qualitative et pédagogique, pour des durées très variables, avec comme objectif central de faire progresser chaque jeune dans sa maîtrise de la langue. Le tout dans le cadre de la charte de L'OFFICE DE GARANTIE, mais aussi sur les termes du Contrat Qualité élaboré avec les deux grandes fédérations de parents d'élèves que sont l'APPEL et la FCPE.

1) D'où viennent nos participants ?

Notre organisme accueille de jeunes étrangers pour des séjours en France de quelques semaines à 11 mois. Ces jeunes sont motivés par le désir d'améliorer leurs connaissances et de s'intégrer au système scolaire français. Leur inscription dans leur pays d'origine est suivie d'un entretien approfondi avec les responsables de l'organisme étranger et de l'envoi d'un dossier très complet rempli par le candidat au séjour contenant des lettres de présentation, des bulletins scolaires, un dossier médical, des photos de famille ...

2) Le rôle du conseiller local de l'accueil

Le conseiller local est votre interlocuteur principal en cas de soucis. Il prendra contact avec vous périodiquement pour avoir des nouvelles du déroulement du séjour et pour rédiger des rapports qu'il transmettra à JEV. N'hésitez pas à le joindre si vous avez des difficultés, même mineures, il sera heureux de pouvoir vous être utile et de répondre à vos questions.

Le conseiller local s'occupe des formalités d'inscription dans un établissement du second cycle, et oriente le jeune étranger en ce qui concerne le choix des matières et la préparation de son emploi du temps, en liaison avec les conseillers pédagogiques de l'établissement scolaire.

3) Le rôle de la famille d'accueil

La famille d'accueil occupe une position clé dans la réussite du séjour. Votre accueil chaleureux, votre compréhension et le désir de partager votre vie de famille sont les éléments essentiels d'un séjour bénéfique pour toutes les parties concernées. Le jeune étranger, qui se sentira « chez lui » parmi les membres de votre famille, s'ouvrira à vous au fur et à mesure que ses compétences linguistiques s'affirmeront, et vous fera découvrir les différences et les concordances entre sa vie de famille et la vôtre, entre vos deux cultures, vos façons de réfléchir et de percevoir le monde.

Voici quelques conseils quant à votre rôle :

*Nous vous demandons en tant que famille d'accueil d'intégrer un jeune étranger à votre foyer, de le loger, le nourrir (sauf repas de midi pris à la cantine de l'établissement scolaire si cela s'avère plus pratique) et l'aider à se rendre à l'école.

*Votre étudiant aura besoin d'un lit individuel et d'un endroit tranquille où il pourra faire ses devoirs.

*Nous vous demandons d'accepter ce jeune étranger comme membre de la famille et de l'encourager à participer à toutes vos activités familiales.

*Ne changez rien à vos habitudes. Nous ne vous demandons pas d'organiser des activités extraordinaires, ni de préparer des plats spéciaux qui correspondent au régime habituel de votre invité.

*Nous encourageons nos jeunes étrangers à participer aux activités proposées localement. Nous vous demandons en tant que famille d'accueil d'aider votre étudiant à se renseigner sur les différentes possibilités de sports, activités culturelles etc. dans votre voisinage ou votre ville.

Une communication franche et régulière avec votre conseiller local de l'accueil est indispensable à la réussite du séjour. Le conseiller local est disponible pour répondre à vos questions et pour aider à résoudre toute difficulté qui se présente.

Avant l'arrivée de votre jeune, étudiez son dossier pour connaître aussi bien son profil, sa famille, ses loisirs et ses goûts.

Préparez l'arrivée de votre invité. Réunissez les membres de la famille et prévoyez les endroits où votre jeune pourra dormir et étudier sans être dérangé, ranger ses affaires etc. Faites votre possible pour définir les tâches, les règles, et les habitudes de la maison, les responsabilités de chacun, et la manière dont votre jeune étranger pourra s'intégrer au foyer. Prévoyez une première journée de repos plutôt qu'une sortie, afin que le jeune puisse prendre connaissance de son nouvel environnement et de sa nouvelle famille.

Le jour de l'arrivée, détendez-vous et gardez votre humour ! Soyez chaleureux et souriant avec votre invité. Il sera sûrement fatigué après son voyage et surtout impressionné par l'idée de l'expérience qui l'attend. Faites un tour de la maison afin qu'il se sente « chez lui ». Montrez lui la chambre, les meubles de rangement, la salle de bains, la cuisine. Expliquez lui comment fonctionnent la douche, les W.C., les serrures, les interrupteurs, la télévision etc.

Profitez d'un moment de détente où toute la famille est présente pour parler des responsabilités des uns et des autres, tout en évitant d'énumérer une liste de « règles ». Présentez-les lui plutôt comme les habitudes auxquelles le jeune devra se conformer afin de permettre une adaptation parfaite.

Voici quelques exemples :

- Utilisation de la salle de bains : à quelle heure ? Combien de fois par jour ?
 - Vêtements de rechange, lessive, repassage. Où se met le linge sale ?
 - Hygiène en général.
- Heures de repas
- Indépendance : prévenir en cas de sortie, retard etc.
- Sorties le soir : Les étudiants de 18 ans sont autorisés à sortir le samedi soir jusqu'à minuit au plus tard. Aucune sortie n'est autorisée pendant la semaine scolaire. Une permission devra être accordée avant toute sortie. Il est nécessaire de savoir où le jeune va, avec qui.
- Rangement et ménage
- Comportement à table, courtoisie envers les autres membres de la famille etc.
- Téléphone : comment appeler l'étranger en PCV

4) Finances

Il ne s'agit pas d'un système d'échange dans la mesure où la réciprocité de l'accueil n'est pas prévue et la famille naturelle du jeune étranger n'est absolument pas contrainte de recevoir à son tour un enfant de la famille française. Néanmoins une fois le contact établi, il est très courant de voir les jeunes continuer à correspondre et l'enfant français invité par la famille de son hôte.

Si votre jeune étranger doit déjeuner à la cantine de l'école; les frais sont à sa charge. Les éventuels frais de scolarité sont à la charge de notre organisme.

Le jeune doit payer lui-même les fournitures, livres et autres frais annexes. Nos organismes partenaires à l'étranger se chargent d'informer les jeunes de ces dispositions et de suggérer la somme d'argent à prévoir pour couvrir ces frais.

En principe, votre invité proposera toujours de payer sa part si vous faites une activité payante en famille (cinéma, sport etc.) Si tel n'est pas le cas, et si cela pose problème, parlez-en à votre conseiller local.

Évitez de prêter de l'argent à votre invité. C'est sa responsabilité d'aller régulièrement à la banque et de prévoir l'argent nécessaire pour couvrir ses frais quotidiens. Si vous constatez qu'il manque souvent d'argent, contactez votre conseiller local, et JEV fera le nécessaire auprès des parents du jeune pour rectifier la situation.

5) Assurances

Tous nos participants sont assurés en responsabilité civile, maladie, accident, rapatriement.

Nos participants ne sont jamais assurés pour rouler à cyclomoteur ou pour conduire d'autres véhicules à moteur (voitures, bateaux etc.) Certains sports à risque peuvent être exclus par le contrat d'assurance : renseignez vous auprès du conseiller local en cas de doute.

6) Voyages

Nos jeunes étrangers sont sous la responsabilité de notre organisme pendant toute la durée de leur séjour en France, vacances scolaires comprises. Si vous prévoyez un voyage de quelques jours ou plus avec votre jeune invité, il convient d'en informer le conseiller local de l'accueil et de lui donner une adresse où l'on peut vous joindre en cas d'urgence. Notre organisme se chargera d'en informer les parents naturels du jeune, ainsi que nos partenaires étrangers.

Les voyages en famille, dans le cadre de l'école ou avec une association scolaire, par exemple, sont autorisés à condition que notre organisme obtienne une permission écrite des parents naturels et de l'organisme responsable à l'étranger avant le départ. Dans quelques cas exceptionnels, nous autorisons des voyages individuels (c'est à dire sans la présence d'un membre majeur de votre famille) avec permission parentale, mais en règle générale, ce type de voyage est interdit.

Quelques semaines avant l'arrivée du jeune nous vous informerons des horaires exacts d'arrivée.

Nous souhaitons vivement que cet accueil soit pour votre famille une expérience positive et enrichissante.

Votre générosité, votre ouverture d'esprit permettons à ce jeune étranger de découvrir un pays, une culture, une civilisation, et de se faire des amis pour la vie.

L'équipe JEV

**Toute correspondance est à adresser à : JEV « Accueil Longs »
6, rue de la Rochefoucauld
16000 Angoulême**

Tél : 05 45 92 22 08

Fax : 05 45 92 26 10

Email : mischa@jevlanguages.com